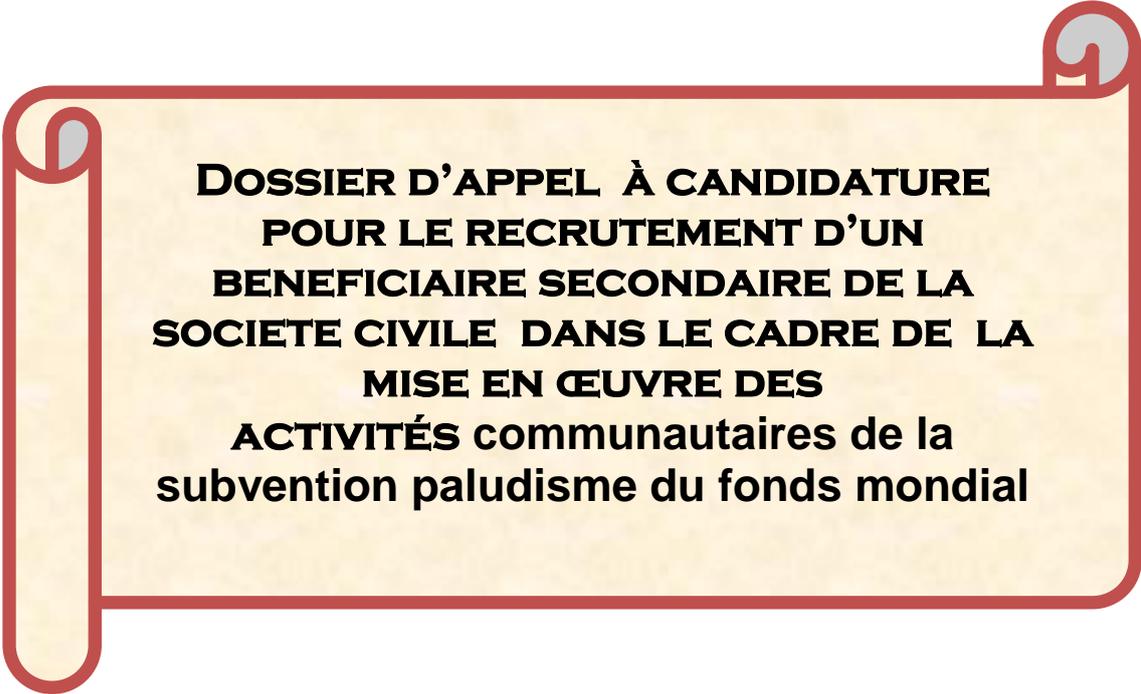


MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**DOSSIER D'APPEL À CANDIDATURE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN
BENEFICIAIRE SECONDAIRE DE LA
SOCIETE CIVILE DANS LE CADRE DE LA
MISE EN ŒUVRE DES
ACTIVITÉS communautaires de la
subvention paludisme du fonds mondial**

INTRODUCTION

Dans le cadre du 7^{ème} cycle de subventions du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le paludisme (FM), le Burkina Faso bénéficie de subventions pour financer des activités de lutte contre le paludisme.

Pour la mise en œuvre de ces programmes de santé, le Programme d'appui au développement sanitaire (PADS), a été désigné comme Bénéficiaires Principaux (BP) au compte du secteur public.

Il est prévu dans cette subvention des activités communautaires à mettre en œuvre dans tous les 70 districts sanitaires.

A cet effet, le PADS lance un appel à candidature pour sélectionner une structure qui sera chargé de la mise en œuvre et de la coordination de ces activités communautaires, en collaboration avec le Secrétariat Permanent de lutte contre le Paludisme, les DRS, les districts sanitaires et les formations sanitaires sur toute l'étendue du territoire.

Le BP a l'honneur d'inviter les ONGs et Associations intervenant dans le domaine de la santé à soumettre leur(s) proposition (s).

Le Bénéficiaire secondaire (BS) sera recruté conformément aux critères d'éligibilité pré déterminés.

Les BP se réservent le droit de ne donner suite à tout ou partie de la demande de propositions.

INFORMATIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

CHAPITRE I - INTRODUCTION

Article 1 - Objet de la demande de propositions

L'objet de la présente demande de proposition est de sélectionner un bénéficiaire secondaire qui sera chargé de mettre en œuvre des activités de santé prévues dans les subventions du Fonds mondial pour la lutte contre le paludisme. La présente demande de propositions sera financée par les ressources Fonds Mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Article 2 - Structures admises à soumissionner

Les Organisations de la Société Civile nationale (OSC) légalement constituées au Burkina Faso, des Organisations Non gouvernementales (ONG) nationales et des Organisations Non gouvernementales (ONG) internationales.

Les organisations doivent avoir une légitimité avérée et être expérimentées dans la gestion des thématiques du paludisme au Burkina Faso. Il est souhaitable qu'elles aient une expérience en renforcement des capacités des organisations à base communautaire pour contribuer, aux côtés du Bénéficiaire principal, à la mise en œuvre du plan de renforcement de la capacité des structures de mise en œuvre opérationnelles .

Article 3 – Frais de constitution de dossier

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa soumission et le BP ne sera en aucun cas responsables de ces coûts ni tenus de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de la demande de propositions et quel qu'en soit le résultat.

Article 4 - Langue de l'offre

La proposition préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission seront rédigés en langue française (tout document imprimé fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue, doit être accompagné d'une traduction en langue française). Seules les parties traduites en français seront considérées partie prenante de l'offre.

Article 5 - Période de mise en oeuvre

Le BS sera choisi pour une période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2026 et un contrat annuel renouvelable sera conclu entre le BS sélectionné et le BP. Ce contrat ne sera pas renouvelé en cas de non respect des clauses et/ou d'insuffisance de performance jugée par le BP.

CHAPITRE II –DÉPÔT DES OFFRES

Article 6 - Présentation des offres

Les dossiers de candidature peuvent être déposés au Secrétariat du PADS ou envoyés à la boîte électronique suivante : pads@pads.gov.bf

NB : seule la secrétaire du PADS reçoit les mails de cette boîte et elle sera chargée de compiler les offres et mettre dans des plis fermés qui ne seront accessibles aux membres du comité qu'à l'ouverture des plis. Cette disposition permettra au ONG qui sont hors de Ouaga de déposer sans frais.

Pour les dossiers en version physique, les soumissionnaires prépareront une grande enveloppe extérieure anonyme, fermée, portant uniquement la mention : « PROPOSITION POUR LE RECRUTEMENT D'UN BENEFICIAIRE SECONDAIRE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME » et adressée à Monsieur le Coordonnateur du PADS

Article 7 - Date et heure limite de dépôt des propositions

Les soumissions, présentées conformément à l'article ci-dessus doivent être reçues au plus tard le **15 mars 2024 à 16 Heures 00**.

Pour toutes informations complémentaires, contacter les adresses suivantes :

Pour toutes informations complémentaires, contacter les adresses suivantes :

Adresse géographique du Programme d'appui au développement sanitaire (PADS) : Avenue 724 de la rue 4.42 à Koulouba. Ouagadougou – Burkina Faso

03 BP : 7062 Ouagadougou 03. Tél. 00226 25 30 88 46 / 25 30 52 56, Fax : 00226 25 31 17 08

Article 8 - soumissions hors délai

Toute soumission parvenue après l'expiration du délai ci-dessus ne sera pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

Article 9- Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée à condition que la demande de modification ou de retrait soit reçue avant la date limite de dépôt des soumissions.

CHAPITRE II – OUVERTURE, ÉVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

Article 10 - Ouverture des offres

L'ouverture des propositions se fera en présence des représentants des soumissionnaires qui choisiront d'y assister à la date et heure indiquées dans l'appel à candidature. Les représentants des soumissionnaires, assistant à cette séance, signeront une feuille de présence.

BN: La réglementation des marchés publics autorise la présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis et à la vérification des pièces contenues dans leur offre. Ensuite ils doivent se retirer pour la suite des travaux. Cela permet d'éviter des contestations quand un dossier est rejeté par manque de pièces.

Le Président de séance de la commission de sélection vérifiera d'abord la date et l'heure de sa réception.

À l'ouverture des plis, le Président de séance procédera à la vérification de la conformité de la présentation des offres suivant les exigences de la présente note d'information.

À l'ouverture de la proposition technique, il annoncera à haute voix et enregistrera : Le nom du soumissionnaire; la présence ou l'absence des pièces exigées.

Tous les renseignements ci-dessus mentionnés sont consignés dans le procès verbal de la séance d'ouverture des plis qui est signé par tous les membres de la commission de sélection présents.

Article 11 - Contact avec la commission de sélection

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec la commission de sélection sur aucun sujet concernant sa soumission, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où la sélection sera faite.

Toute tentative suspectée ou avérée (corruption, fraude, collusion, connivence et coercition), indirecte ou directe de la part d'un soumissionnaire pour influencer les résultats du processus sera cause de disqualification immédiate pour le présent processus de recrutement et tous autres processus relatifs à la gestion des subventions du Fonds mondial.

Article 12 - Évaluation et notation de l'offre technique

La proposition technique devra inclure tous les renseignements nécessaires à son évaluation. L'offre est notée sur 100 points. La structure retenue sera celle qui aura la note la plus élevée.

La grille d'évaluation se présente comme suit :

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION				
1	Existence d'une personnalité morale et juridique. Statut juridique d'entité apolitique et à but non lucratif ; Convention avec le MSHP	<ul style="list-style-type: none"> - Récépissé de reconnaissance conforme à la loi 064-2015/CNT du 20/10/2015 ou document d'accord de siège - Textes fondamentaux de l'organisation - convention 	Critère éliminatoire	
II/Domaine gouvernance (22) points				
2	Fonctionnalité des organes de gouvernance en conformité avec les textes qui régissent les aspects légaux Existence de documents de gestion des risques de fraude, corruption, vol, conflit d'intérêts	Procès-verbaux de réunions des organes statutaires des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) Politiques en matière de bonne gouvernance et Code de conduite	06 points	Les sous critères seront arrêtés pour le sous-Comité d'évaluation des capacités des candidats présélectionnés qui sera mise en place par le Comité de sélection
3	Existence et fonctionnalité d'un organe de direction	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme et description des tâches du personnel constituant l'équipe de Direction - Rapport d'activités annuelles des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) 	06 points	
4	Existence d'un système de contrôle de l'équipe de direction par le CA ou l'AG ou organe assimilé	<ul style="list-style-type: none"> - PV des AG - Compte rendu des réunions du CA 	04 points	
5	Existence d'un système de contrôle externe	Rapports d'audits externes des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022).	06 points	
II/Domaine institutionnel et programmatique (26) points				
6	Expérience de travail dans le domaine de la santé communautaire	Rapports d'activités des trois dernières années (2020, 2021 et 2022).	06 points	
7	Expérience dans la planification et dans la programmation	Plans d'action budgétisés des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022).	06 points	
8	Expérience de mise en œuvre d'activités de lutte contre le paludisme	Rapports d'activités des trois dernières années (2020, 2021 et 2022).	06 points	
9	Expérience d'au moins 2 ans de mise en œuvre des activités en faveur des populations d'accès difficiles (PDI, prisonniers, orpailleurs..)	-Rapports d'activités des 2 ans	06 points	
10	Existence d'une politique de genre et droits humains ou d'un document cadre sur le respect du genre et des droits humains	Document de politique de genre et droits humains ou document cadre sur le respect du genre et des droits humains	02 points	
III/Accompagnement des associations (14) points				

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
11	Expérience dans l'évaluation des capacités et l'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives	<ul style="list-style-type: none"> - Description du processus de l'évaluation des capacités et l'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives - Rapports (ou preuves de participation) d'évaluation des capacités et d'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives. 	04 points	
12	Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre - Nombre d'OBC ayant bénéficié de renforcement de capacité 	06 points	
13	Capacité, expertise, existence de ressources humaines qualifiées pour l'accompagnement des structures associatives	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif ou mécanisme - CV d'experts ou de RH qualifiées 	04 points	
IV/Gestion financière (30 points)				
14	Existence de documents définissant les politiques et procédures pour la gestion des ressources financières Les documents doivent intégrer l'existence d'un système de contrôle interne efficace et adéquat	Manuel de procédures administrative, comptable et financière	06 points	
15	Existence de capacité en mobilisation de ressources financières et gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de financement • Rapports financiers des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) 	06 points	
16	Existence d'un système de comptabilité permettant d'enregistrer l'ensemble des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Extraits de journaux banque et caisse pour les périodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2020 et janvier 2021 • Décembre 2021 et janvier 2022 - Etats de rapprochement bancaire pour les périodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2020 et janvier 2021 • Décembre 2021 et janvier 2022 - Existence d'un logiciel de gestion comptable et financière performant et permettant un rapportage financier optimal 	2 points	
			2 points	
17	Existence de procédures transparentes et concurrentielles pour les achats de produits et services locaux	Manuel de politiques et procédures de passation de marchés	04 points	
18	Respect de la réglementation fiscale, du travail et de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - N°IFU - identifiant CNSS ; - copie des reçus des derniers versements IUTS 	06 points	

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
		- copie des reçus des derniers versements CNSS		
V/Domaine Suivi-évaluation (8 points)				
19	Existence d'un plan ou guide ou manuel de suivi-évaluation	Plan ou guide ou manuel de suivi-évaluation , (outils de collecte, ressources humaines, procédures de collecte, base de données, expériences avec Endos)	04points	
20	Existence d'un mécanisme de suivi-supervision	Les trois derniers rapports de suivi-supervision	04 points	
TOTAL GENERAL			100 points	

TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE POUR D'UN BENEFICIAIRE SECONDAIRE DE LA SOCIETE CIVILE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES DE LA SUBVENTIONS PALUDISME DANS LE CADRE DU 7^{ème} cycle de subventions du Fonds mondial
--

Contexte/Justification

Dans le cadre du 7^{ème} cycle de subventions du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le paludisme (FM), le Burkina Faso bénéficie de subventions pour financer des activités de lutte contre le Sida, la Tuberculose, le paludisme et de renforcement du système de santé (SRPS).

Pour la mise en œuvre de ces programmes de santé, le CCM a sélectionné trois (03) Bénéficiaires principaux (BP) que sont le Programme d'appui au développement sanitaire (PADS), le Secrétariat Permanent du Conseil national de Lutte contre le Sida et les IST (SP/CNLS-IST) et l'ONG Initiative Privée et Communautaire pour la santé et la riposte au VIH/Sida au Burkina Faso (IPC/BF).

Le PADS, est le BP de la subvention de lutte contre le paludisme. Dans cette subvention, il est prévu la mise en œuvre des activités communautaires.

Pour ce faire, le PADS lance un processus de recrutement d'un BS pour coordonner la mise en œuvre d'un paquet intégré d'activités préalablement défini et couvrant la lutte contre le paludisme au niveau communautaire.

Les présents termes de référence définissent les conditions de recrutement d'un BS communautaire.

I. Rôles et Responsabilités des BS

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce cycle de financement Fonds mondial 2024-2026 au Burkina Faso, le BS aura pour la mise en œuvre des volets communautaires de la subventions paludisme. Il devra disposer de capacités avérées pouvant garantir une bonne gestion programmatique, administrative et financière des contrats des ressources, mais aussi un suivi-évaluation optimal et un renforcement des capacités des OBC.

De manière spécifique, le BS sera chargé de :

- Mettre en œuvre les activités communautaires de la subvention dont les principales sont : (i) Assurer le suivi immédiat post-distribution (VAD) de l'utilisation des MILDA dans la

communauté par les OBC, (ii) Organiser un atelier de formation des animateurs radio de proximité sur le paludisme en 2 jours, (iii) Réaliser les activités de communication de proximité par les animateurs des OBC (causeries) sur le paludisme (TPIg, MILDA, Assainissement, consultation précoce, CPS, traitement pré-transfert), (iv) Réaliser les activités de communication de proximité par les animateurs des OBC (projection de films) sur le paludisme (TPIg, MILDA, Assainissement, consultation précoce, CPS, traitement pré-transfert), (v) Appuyer des radios communautaires pour la mise en œuvre d'activités en faveur de la lutte contre paludisme (magazines, conception et diffusion de spots, émissions interactives, reportage,), (vi) Assurer la supervision semestrielle des acteurs communautaires sur les activités de communication du paludisme, (vii) Réaliser 1 causerie par village par les animateurs des OBC sur l'utilisation et l'entretien de la MILDA.

- préserver et protéger les fonds mis à sa disposition et s'assurer que les fonds et les approvisionnements sont utilisés exclusivement aux fins prévues dans les plans de travail annuels validés par le PADS;
- mettre en œuvre directement les activités de la subvention à lui confiées selon les stratégies de mise en œuvre validées par le PADS et le Fonds mondial ;
- exécuter les activités conformément aux exigences du Fonds mondial en matière de gestion financière et aux procédures du PADS d'une part et d'autre part aux plans de travail annuels validés par le PADS;
- assurer la tenue régulière d'une comptabilité qui permet l'enregistrement au jour le jour de l'ensemble des opérations de la subvention, la soumission des rapports financiers dans les délais fixés par le BP et la production des états financiers conformément aux normes comptables en vigueur dans le pays ;
- procéder au paiement régulier des salaires du personnel, des cotisations sociales et des charges fiscales conformément à la législation du travail en vigueur ;
- Procéder à l'évaluation annuelle du personnel recruté dans le cadre de la subvention ;
- Vérifier la qualité et transmettre dans les délais fixés, les rapports techniques et financiers appropriés et ce, conformément aux canevas de rapportage ;
- Communiquer au PADS, les informations sur les coûts partagés ;
- garantir la visibilité du Fonds mondial et du PADS lors de la mise en œuvre des activités financées par la subvention ;
- assurer un bon suivi et un rapportage de la gestion des produits de santé mis à leur disposition ;
- Assurer la qualité dans l'offre de services par une supervision effective des OBC.

II. Procédure de recrutement

Un Comité de sélection sera mis en place. Ce Comité sera chargé de conduire le dépouillement, l'analyse de tous les dossiers et la présélection d'une shortlist de candidats. La sélection définitive sera validée par le Comité de sélection après une vérification de l'absence de conflits d'intérêts et une visite des sites des candidats présélectionnés.

Le travail du Comité sera basé sur des critères de sélection et une grille de notation.

III. Critères de sélection

A. Critères institutionnels :

Le BS sélectionné devra obéir aux critères institutionnels et programmatiques suivants :

- (a) Avoir une existence légale prouvée et posséder une personnalité juridique (Récépissé) qui permet de signer la convention avec le PADS ;
- (b) Avoir une convention de collaboration à jour avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) ;
- (c) Disposer d'un organe de gouvernance et d'une équipe de direction avec des fonctions séparées et une délégation claire des pouvoirs ;
- (d) Fournir la preuve de son statut juridique d'entité apolitique et à but non lucratif ;

- (e) Avoir une expertise fonctionnelle transversale (finances, juridique, approvisionnement, suivi et évaluation) ;
- (f) Disposer d'une infrastructure et des équipements adéquats, et de systèmes d'information en soutien à la mise en œuvre du programme, dont le suivi de la performance des associations de mise en œuvre ;
- (g) Avoir la capacité d'établir des partenariats et de collaborer avec les Plateformes de la Société civile, les faïtières de la Société civile ou les réseaux de la Société civile ou les réseaux d'organisations communautaires ;
- (h) Avoir la capacité d'établir des partenariats et de collaborer avec des Organisations gouvernementales, des différents services et directions du Ministère en charge de la Santé aux niveaux central, régional et district, des Organisations non gouvernementales et des organisations communautaires aux niveaux régional et district, ainsi que les collectivités décentralisées.

B. Critères programmatiques

- (a) Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre des interventions de santé communautaire ;
- (b) Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans et de compétences avérées à mener des activités lutte contre le paludisme ;
- (c) Disposer d'un système d'encadrement des sous sous-Bénéficiaires (OBC) ;
- (d) Disposer d'un système de prise de décisions et de rapportage transparent et éthique ;

C. Système de gestion financière et comptable

Le **BS** doit disposer d'un système de gestion financière et comptable performante et formalisé avec l'utilisation d'outils adéquats de traitement des informations financières et comptables. Le système en vigueur doit donc permettre :

- a) d'enregistrer correctement toutes les transactions et tous les soldes, et notamment ceux qui sont soutenus par le Fonds Mondial ;
- b) d'assurer le paiement des fournisseurs conformément aux procédures validées ;
- c) de justifier systématiquement et de manière convenable toutes les sorties de trésorerie ;
- d) de produire régulièrement des états financiers fidèles ;
- e) de garantir la protection et la sauvegarde des actifs de l'entité ;
- f) de garantir l'existence et le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne ;
- g) de faire l'objet de dispositions d'audit acceptables.

Le BS doit par ailleurs disposer :

- d'un système de contrôle efficace pour l'établissement et la diffusion des rapports financiers;
- de ressources humaines et des moyens techniques et technologiques permettant le bon fonctionnement du système mis en place.

D. Coordination et Suivi-évaluation

Pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre, le **BS** sélectionné devra :

- (a) disposer de politiques documentées, de mécanismes, de systèmes ou des procédures qui permettent de collecter et d'enregistrer les données programmatiques, accompagnées de mesures de contrôle de qualité appropriées ;
- (b) produire des documents programmatiques et des rapports réguliers et fiables ;
- (c) être capable de publier les données aux fins d'évaluations et d'autres études.

E. Achats

Pour les achats dans le cadre de la mise en œuvre, le **BS** sélectionné devra disposer de la capacité pour acquérir les biens et services conformément aux politiques nationales et au manuel de procédures du PADS et du Bénéficiaire secondaire.

F. Appui aux Organisations à base communautaire (OBC)

Le **BS** doit disposer de la capacité, de l'expertise, des systèmes et des ressources humaines lui permettant de :

- (a) participer à l'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives ;
- (b) contribuer à l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre de la subvention du Fonds mondial
- (c) contribuer au renforcement des capacités des structures de mise en œuvre (OBC)
- (d) gérer adéquatement, coordonner et suivre les structures de mise en œuvre
- (e) fournir l'appui technique (Finances, Programmes, Suivi-évaluation) aux structures de mise en œuvre pour l'amélioration de leurs performances dans l'exécution de leurs plans de travail.

MODELE DE LETTRE D'ENGAGEMENT

[Lieu, date

À : [Nom et adresse du candidat]

Madame/Monsieur,

Nous, soussigné-----, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de bénéficiaire secondaire dans la mise en oeuvre des activités communautaires de lutte contre le paludisme conformément à votre demande de propositions en date du [date] et à notre Proposition.

Notre proposition tient compte des TDR que nous avons reçus ainsi que de toutes les conditions figurant dans le domaine de proposition.

Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du protocole de partenariat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Soumissionnaire :

Adresse